

Groupe de liaison des cols blancs de l'APSAM

Réunion du 17 novembre 2021

Compte
rendu

Réunion tenue le mercredi 17 novembre 2021, de 9 h à 12 h 05. En virtuel – par TEAMS

Étaient présents :

Nom	Organisation	Nom	Organisation
Jocelyn Bourdon	SCFP - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	Annie-Claude Larivière	APSAM
Marie-Ève Chabot	Ville de Québec	Geneviève Magnan	Ville de Repentigny
Simon Galipeau	Ville de Montréal	Alain Morin	CSD / Syndicat des salariés municipaux de Chaudière-Appalaches – Ville de Saint-Georges
Véronique Gamache	Ville de Thetford	Gaétan Olivier	Ville de Longueuil
Michel Gauvin	OMHM	Jessy Scrosati	Ville de Sherbrooke
Chantale Grenier	Ville de Shawinigan	Stéphane Simard	SCFP 306 - Ville de Longueuil
Dominic Harvey	SFMQ - Ville de Québec	Luc Veillette	SCFP 429 - Ville de Montréal
Christine Lamarche	APSAM	Carl Veilleux	FISA - Ville de Sherbrooke
Invités			
Benjamin Reid-Soucy	APSAM	Tonia Di Guglielmo	APSAM

Était absent :

Nom	Organisation	Nom	Organisation
Mathieu Fournier	SCFP 4134 - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	Place vacante	Représentant syndical

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

La bienvenue est souhaitée à tous. La rencontre commence vers 9 h. Il y a quelques changements au sein du groupe de liaison.

Nous accueillons de nouveaux membres, soient :

- Jocelyn Bourdon de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu qui assurera la liaison avec le SCFP-Québec (en remplacement de Stephen Doucet).
- Marie-Ève Chabot de la Ville de Québec (en remplacement de Vicky Deslauriers).
- Simon Galipeau de la Ville de Montréal (en remplacement de Lyne Boileau).
- Chantal Grenier de la Ville de Shawinigan (en remplacement de Marie-Claude Blais).
- Alain Morin de la Ville de Saint-Georges qui représente le Syndicat des salariés municipaux de Chaudière-Appalaches. M. Morin comble une place vacante de représentant syndical au sein du groupe et assurera la liaison avec la CSD.
- Car Veilleux de la Ville de Sherbrooke qui assurera la liaison avec la FISA (en remplacement de Luc Giroux).

Patricia Larouche, représentante syndicale de la Ville de Trois-Rivières, a quitté son siège au groupe de liaison et ne sera pas remplacée par un membre de sa section locale. Ainsi, des démarches seront faites prochainement pour combler cette place vacante.

Nous en profitons pour remercier tous les gens ayant siégé jusqu'à récemment au groupe de liaison des cols blancs. Leur précieuse collaboration au cours des dernières années a été très appréciée.

Tonia Di Guglielmo, nouvelle directrice générale de l'APSAM, assiste à la rencontre pour se présenter et faire connaissance avec les membres. Benjamin Reid-Soucy, conseiller en prévention, est également présent pour le suivi du dossier Ergonomie et manutention manuelle.

L'ordre du jour est présenté et adopté tel quel.

2. Tour de table

Tous se présentent à tour de rôle en répondant à la question suivante : où en est votre milieu de travail dans le dossier de la santé psychologique (ex. : actions faites, en cours ou à venir, préoccupations)? Voici ce qui ressort des discussions :

- On soulève que les besoins en santé psychologique sont grands et ont été exacerbés par la pandémie. Des signaux démontrant que les gens ne vont pas bien sont notés dans plusieurs organisations.
- Le dossier de la santé psychologique est une priorité ou une préoccupation pour plusieurs milieux. La Loi modernisant le régime de SST, qui intègre clairement des obligations en lien avec la santé psychologique, est un des éléments qui pourra influencer les organisations à agir en prévention.
- Quelques milieux ont ou auront des plans d'action/programmes visant la santé psychologique au travail ou la santé/mieux-être. Des comités paritaires « santé et mieux-être » ont aussi été mis sur pied dans certaines organisations. Dans d'autres cas, la santé psychologique est abordée par les comités de santé et de sécurité.
- Des conférences, des ateliers ou des formations ont été dispensés dans plusieurs milieux. Ex. : conférences sur le stress, la dépression saisonnière, le sommeil, sur des stratégies pour prendre soin de soi et de ses proches, sur des façons d'intervenir, comme gestionnaire, en santé psychologique, sur l'importance de prendre des vacances, ateliers sur la prévention du suicide, sur la gestion d'équipe en temps de pandémie, formations sur le leadership bienveillant, sur la clientèle difficile ou agressive. On rappelle également

l'importance, en santé psychologique, d'agir sur les risques psychosociaux du travail donc en prévention primaire.

- Des organisations ont aussi développé ou rendu accessible des outils/documents/activités. Ex. : plateforme d'entraînement en ligne, plateforme du PAE (ex. : articles, capsules Web), création de capsules hebdomadaires envoyées aux employés, développement d'un code de vie pour le travail dans des espaces à aire ouverte, politique pour contrer la violence au travail, politique de télétravail, programme de retour au travail, ateliers de codéveloppement pour les gestionnaires.
- Dans certains milieux, des ressources spécifiques en santé psychologique ont été embauchées ou sont en voie de l'être.
- La difficulté d'accès aux ressources des programmes d'aide aux employés (PAE) est soulevée par plusieurs (ex. : délai dans la prise en charge, types de professionnels référés). Des démarches ont été faites par certaines organisations pour tenter d'améliorer la situation ou pour trouver d'autres solutions (ex. : en plus du PAE, ajout d'une psychologue disponible au téléphone, entente avec le PAE pour des plages de disponibilité spécifiques, entente avec une clinique privée pour la prise en charge des intervenants d'urgence, références vers les ressources du CLSC, promotion du service de PSPNET pour le personnel de la sécurité publique).
- Certains syndicats offrent un programme d'aide aux membres ou ont mis en place un réseau de délégués sociaux. On mentionne aussi l'existence d'un programme de pairs aidants (pour les policiers et les employés civils d'un service de police) et d'un programme de sentinelles (personnes-ressources à l'écoute de collègues qui ne vont pas bien).
- Plusieurs soulèvent qu'il y a des enjeux à faire connaître les outils et les ressources disponibles dans leurs organisations. Des stratégies de communication ont été mises en place par certains (ex. : envoi d'une carte de souhaits aux employés, pour rappeler les ressources disponibles, création d'un journal interne santé/mieux-être).

3. Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

On présente les grandes lignes de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, en insistant sur les principales considérations pour le secteur municipal relativement à la prévention des lésions professionnelles.

On mentionne que l'APSAM a développé la page [Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail](#) pour communiquer à sa clientèle les informations concernant ces changements. Cette page est mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles informations sont rendues accessibles.

Vous trouverez sur cette page :

- Une capsule vidéo enregistrée lors des rencontres de groupes de liaison de l'automne. Elle présente les principaux impacts de la Loi modernisant le régime SST pour le secteur municipal.
- Un tableau présentant, en ordre chronologique inverse, les plus récentes informations, les nouveautés et des références.
- Les principales considérations pour le secteur municipal visant la prévention des lésions professionnelles.

On précise qu'une icône a aussi été développée. Celle-ci apparaît sur différentes pages du site de l'APSAM où sont abordés des dossiers touchés par la Loi modernisant le régime SST. Par exemple :

- Sur la page [Violence en milieu de travail](#), qui mène notamment à la nouvelle page [Violence conjugale ou familiale en milieu de travail](#).
- Sur la nouvelle page [Télétravail](#).

4. Suivi de la rencontre du 6 octobre 2020

COVID-19

Plusieurs ressources de l'APSAM ont continué d'être impliquées dans le dossier de la COVID-19, notamment pour assurer la mise à jour des pages Web, poursuivre l'adaptation de certaines formations afin d'être en mesure de les offrir en mode virtuel et pour organiser un second webinaire sur ce sujet. Ce dernier a lieu le 14 octobre 2020 et abordait, notamment, l'évolution des connaissances sur le virus, la hiérarchie des moyens de prévention et la gestion des cas et des symptômes : [COVID-19 : Évolution des connaissances et des mesures de contrôle](#).

GESTION DE LA SST

Nouveaux outils pour la formation

Une nouvelle page [Formation en santé et sécurité du travail](#) a été mise en ligne en janvier 2021. Celle-ci contient deux nouveaux documents soient :

1. [Organisation d'une formation en SST : étapes pour structurer la formation : aide-mémoire](#)
2. Sous forme de tableau Excel, un modèle de [Registre de formation et vaccination de l'employé](#)

Une section pour aider à l'identification des besoins de formation est aussi disponible. On y retrouve deux tableaux listant différentes formations, dont un regroupe des exemples de formations obligatoires en vertu de la LSST et de ses règlements.

Nouvelle fiche

Une nouvelle fiche d'information a été publiée au début de l'automne. [Obligations en SST : les comprendre et les respecter](#). Elle a objectif d'amener le lecteur à se questionner sur le respect des obligations légales en SST, de découvrir les sanctions légales et de comprendre les 3 piliers de la diligence raisonnable. Cette fiche se trouve dans le thème [Législation](#).

Adaptation de formations de l'APSAM

La formation [Vers un comité de santé et de sécurité efficace](#) a été adaptée pour la rendre accessible en mode virtuel.

La formation Enquête et analyse des accidents est aussi en cours d'adaptation pour être en mesure de l'offrir en classe virtuelle. L'échéancier visé est la fin 2021. À noter que la formation est actuellement disponible en [présentiel](#).

En 2022, en raison notamment de la Loi modernisant le régime de SST, du travail de développement est à prévoir dans le dossier de la gestion de la prévention pour soutenir les milieux de travail, entre autres, dans l'identification des risques à la SST.

STRESS POST-TRAUMATIQUE CHEZ LES INTERVENANTS D'URGENCE

Le développement d'outils complémentaires au contenu « stress post-traumatique » déjà publié sur notre site Web est amorcé. Dans un premier temps, trois documents sont en cours d'élaboration ou d'adaptation : un plan d'action, un outil d'auto-évaluation et un exemple de protocole de prise en charge après un événement potentiellement traumatique. Ces documents visent à soutenir les milieux dans la prise en charge globale des événements traumatiques au travail.

Depuis quelque temps, l'APSAM a de plus en plus de demandes pour accompagner des milieux dans ce dossier. D'ailleurs, un projet-pilote avec un service de police est en voie de débiter. Ce projet nous permettra de tester nos outils en développement, avant publication, en plus de préciser la démarche d'accompagnement que pourra offrir l'APSAM dans le futur.

Les membres sont informés que les contenus Web sur le stress post-traumatique, incluant celui pour les [Préposés aux communications d'urgence](#), ont été mis à jour cet automne. Quelques nouvelles informations y ont été ajoutées, notamment dans la section [Vrai ou faux : quelques mythes entourant le stress post-traumatique](#).

Finalement, le colloque sur le stress post-traumatique chez les intervenants d'urgence devrait finalement avoir lieu en septembre 2022, du côté de Trois-Rivières. Les modalités sont à préciser. Rappelons que cet événement, initialement prévu en 2020, a dû être reporté en raison de la pandémie.

DOSSIER « LOISIRS »

Piscines

La page [Piscines](#) sur le site de l'APSAM a été mise à jour récemment pour y inclure les liens vers les guides de conception et d'exploitation des piscines. La nouvelle page « [Manutention des plateformes d'enseignement](#) » y est aussi référée. Le suivi de cette page sera fait au point Ergonomie et manutention manuelle.

L'APSAM a également été très active durant la pandémie avec le secteur aquatique. Ex. : travail avec la Société de sauvetage pour adapter les contenus de formation et de brevets pour les sauveteurs, pour commenter les procédures pour les moniteurs lors des cours de natation. Également, nous travaillons toujours en partenariat avec l'ARAQ (Association des responsables aquatiques du Québec) et la Société de sauvetage pour développer des outils SST et pour rester connectée à ce milieu, en touchant à la fois à la clientèle cols bleus et cols blancs.

Le 3^e volet de la recherche (IRSST) portant sur les sous-produits de désinfection en piscine est toujours en cours : [Développement de stratégies visant à contrôler le niveau de contamination des piscines par les sous-produits de désinfection](#).

En ce qui concerne le travail du comité consultatif du MELCC (Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques), sur lequel siège l'APSAM et d'autres partenaires, on mentionne que la rédaction du document « Guide de conception des eaux de piscines et autres bassins artificiels - Technologies de traitement des eaux de piscines » a été confiée au Centre des technologies de l'eau (CTE) du Cégep Saint-Laurent.

Ce dernier a sollicité l'APSAM, en avril dernier, pour rédiger le chapitre portant sur les éléments SST à intégrer, dès la conception, aux procédés de traitement. La version révisée du guide par le MELCC devrait nous être acheminée prochainement pour permettre la soumission de nos commentaires finaux.

Camps de jour

Au printemps dernier, des présentations sur l'intégration compétente et sécuritaire des nouveaux travailleurs des loisirs et des camps de jour ont été faites par l'APSAM, en collaboration avec le partenaire « Unité de loisir et de sport (ULS) ». Au total, trois conférences régionales ont été données (Capitale-Nationale, Montérégie, Montréal) et une rencontre regroupant des intervenants de chaque région a été tenue.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE DANS LES RAPPORTS AVEC LA CLIENTÈLE

Le 8 décembre 2020, l'APSAM a diffusé un webinaire intitulé : *Pour des relations harmonieuses avec la clientèle, même en contexte de pandémie*. Cet événement a été un grand succès et a permis de rejoindre plus de 800 participants. Les commentaires reçus de la clientèle ont été très positifs, si bien que le webinaire a été rediffusé à deux reprises, soit le 23 février (420 participants) et le 20 avril 2021 (nombre de participants non disponible). Voici quelques exemples de commentaires reçus :

- « J'ai assisté à votre webinaire ce matin avec mon équipe et nous avons adoré ».
- « Excellent webinaire ».
- « C'était vraiment une excellente présentation ».

Également, en raison de la Loi modernisant le régime SST, les pages de notre site Web abordant la violence au travail ont été remaniées. Une page principale a été créée : [Violence en milieu de travail](#). Celle-ci présente de l'information générale sur la violence au travail (ex. : définitions, formes de violence, conséquences, obligations légales) et mène à trois autres pages sur cette thématique :

- [Civilité et prévention de la violence interne](#) (mise à jour).
- [Violence dans les rapports avec la clientèle](#) (mise à jour).
- [Violence conjugale ou familiale en milieu de travail](#) (nouvelle page).

Ces pages, et particulièrement celle qui traite de la violence conjugale ou familiale en milieu de travail, seront bonifiées dans le temps avec les publications à prévoir sur ce sujet.

PRÉVENTION DES CHUTES, GLISSADES ET TRÉBUCHEMENTS

Une présentation est faite sur les éléments de suivi de ce dossier depuis la dernière rencontre du groupe. La présentation est envoyée aux membres.

On mentionne que les deux capsules vidéo portant sur la sortie sécuritaire d'un véhicule, plus spécifiquement d'une voiture et d'une camionnette, ont été publiées au début de l'hiver dernier. Le format et le contenu des capsules sont le même (durée approximative de 5 minutes). La seule différence est au niveau du type de véhicules présenté et conséquemment, de la méthode de sortie suggérée.

En complément à ces capsules vidéo et pour faciliter leur diffusion, un exemple de [fiche d'animation de rencontre SST](#) a été rédigé. Cette dernière peut être utilisée lors de pauses SST ou lors de toute autre rencontre visant à sensibiliser le personnel sur le risque de chutes, glissades et trébuchements. Ces outils peuvent aussi servir de préambule pour aborder, avec les travailleurs, les situations à risque de chute (autres que celles liées à la sortie des véhicules) et les mesures correctives à mettre en place dans le département ou le service. Les capsules vidéo et la fiche d'animation sont accessibles à partir de la nouvelle page [Accès aux véhicules](#).

Pour promouvoir ces outils, l'APSAM a :

- Publié un article de blogue en février 2021 : [Chutes, glissades et trébuchements : de nouveaux outils pour la prévention.](#)
- Mis en ligne un carrousel, en octobre 2021, sur la [page principale de l'APSAM.](#)
- Publié un article de blogue en octobre 2021 : [S'outiller pour ne pas tomber.](#)

Enfin, lors de la dernière rencontre du groupe, la mise sur pied d'un comité de travail pour produire un outil visant à aider les milieux lors du processus d'enquête et d'analyse des accidents de type chutes, glissades et trébuchements a été évoquée. Or, la ville de Sherbrooke nous informe qu'elle a déjà développé cet outil et qu'il pourrait être partagé à l'APSAM lorsqu'il sera complété. Ainsi, pour le moment, la création du comité ne sera pas nécessaire.

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Une présentation est faite sur les éléments de suivi de ce dossier depuis la dernière rencontre du groupe. La présentation est envoyée aux membres.

Activités réalisées :

- D'abord, en février 2021, l'APSAM a publié la fiche d'information [Santé psychologique au travail : reconnaître et agir.](#) Les commentaires des membres, faits lors de la rencontre d'octobre 2020, ont été intégrés à la fiche.
- Par la suite, une série de webinaires a été organisée sous le thème : *Santé psychologique en temps de pandémie : s'outiller pour mieux aller.* Trois événements ont eu lieu. Les présentations et les enregistrements sont disponibles sur le site de l'APSAM.
 - [Stressé et épuisé en période de pandémie, est-ce normal de me sentir ainsi?](#) Tenu le 20 janvier 2021 et regroupant 1559 participants.
 - [Prendre soin de moi et maintenir mon bien-être durant la pandémie : comment?](#) Tenu le 3 février 2021 et regroupant 1606 participants.
 - [Gestionnaire : comment prendre soin de votre équipe de travail durant la pandémie?](#) Tenu le 17 février 2021 et regroupant 924 participants.

Cette série de webinaires a été vraiment appréciée. Voici quelques exemples de commentaires reçus des participants :

- « Merci beaucoup c'était vraiment excellent ».
 - « Merci de nous offrir ces outils ».
 - « Mon équipe et moi avons participé à ce webinaire ce matin, et nous avons beaucoup apprécié! Très bien fait, concis et utile ».
 - « J'ai personnellement participé aux trois webinaires offerts dans les derniers mois. J'ai vraiment beaucoup apprécié la formule, et surtout le contenu ».
- En mai 2021, une nouvelle page Web a également été ajoutée au thème Santé psychologique : [Civilité et prévention de la violence interne.](#) En raison des modifications faites au thème Violence en milieu de travail, cette page se trouve maintenant sous ce dernier.

- Une refonte complète de la page [Santé psychologique - vue globale](#) a également été complétée en mai 2021, avec le souci particulier de cibler des outils pouvant aider les milieux de travail dans la prise en charge des risques psychosociaux. Pour promouvoir cette page, un article de blogue a été publié : [Prendre en charge la santé psychologique au travail : oui, mais comment?](#)

Activité retardée :

Le travail sur la conférence « Santé psychologique au travail : mieux comprendre pour mieux prévenir », pour éventuellement offrir une version virtuelle, a été retardé. La priorité de ce développement sera regardée en 2022.

Activités à venir :

- À partir de 2022, l'APSAM siègera sur le comité thématique de l'IRSST « Facteurs psychosociaux ». Deux rencontres annuelles sont prévues. Ce comité sera un lieu d'échange entre l'IRSST, ses partenaires œuvrant dans le domaine de la SST et ses partenaires scientifiques. Il servira à identifier des besoins de connaissances, actuels ou futurs, en lien avec cette thématique. Notre participation à ce comité permettra notamment de :
 - Faire part des besoins et des priorités de notre organisation et de notre clientèle au regard de la santé psychologique au travail.
 - Partager notre expertise et nos expériences.
 - Participer à la mobilisation des connaissances et agir à titre de relayeur auprès de nos clients.
- L'APSAM est aussi invitée à participer à une rencontre d'échanges, organisée par la CNESST, sur les risques psychosociaux liés au travail. Celle-ci aura lieu le 14 décembre prochain et elle sera l'occasion pour l'APSAM de faire part de la réalité et des besoins de sa clientèle dans ce dossier.
- On rappelle que le sujet des risques psychosociaux sera assurément très présent dans les prochaines années, en raison notamment des dispositions prévues dans la Loi modernisant le régime SST. Du travail de développement est donc à prévoir et une réflexion sur l'offre de service de l'APSAM dans ce dossier devra également être faite.

5. Ergonomie et manutention manuelle

On rappelle qu'un webinaire a été tenu le 29 avril 2021 sur l'ergonomie au bureau et en télétravail. L'enregistrement de ce dernier de même que la présentation sont disponibles : [Ergonomie au bureau et en télétravail](#).

L'APSAM travaille à une refonte complète de la formation [Ergonomie au bureau : personne-ressource](#), en collaboration avec l'APSSAP. Celle-ci sera plus représentative du travail réel effectué par les personnes-ressources pour soutenir leurs collègues dans l'ajustement de leur poste de travail de bureau. Cette formation, d'une durée de 0.5 jour, sera offerte en présentiel et en virtuel. On vise à la rendre disponible à la fin du 1^{er} trimestre 2022.

En ce qui concerne la formation [Manutention manuelle](#), celle-ci est de nouveau disponible. Le travail de développement de la formation de coach en manutention manuelle se poursuit. Cette dernière visera notamment les gestionnaires de 1^{er} niveau pour les outiller à intervenir auprès de leur équipe afin de réduire les risques ergonomiques liés à la manutention. Les milieux seront invités à dispenser cette formation avant celle destinée aux travailleurs. Le groupe sera informé lorsque cette formation sera disponible.

Toujours dans le dossier de la manutention manuelle, l'APSAM a récemment mis en ligne trois fiches d'information accessibles sur la page [Manutention manuelle](#). Les membres ayant des idées de fiches qui toucheraient à des enjeux de manutention manuelle chez les cols blancs sont invités à les partager à Benjamin (breid@apsam.com).

Une nouvelle page [Manutention des plateformes d'enseignement](#) a également été développée récemment. Elle se trouve sous la page [Piscines](#). Une capsule vidéo ainsi qu'une procédure de manutention sécuritaire des plateformes y sont accessibles. Ces outils sont le fruit d'un projet réalisé en collaboration avec un comité de travail paritaire de la Ville de Longueuil.

En ce qui concerne l'outil comprenant des recommandations types liées à l'ergonomie en bibliothèque, ce projet est retardé. Il est possible qu'il soit travaillé en 2022. Ce dernier visera à aider les milieux de travail dans la réduction des risques ergonomiques en bibliothèque.

En ergonomie, un autre dossier en développement touche l'ajustement du poste de conduite dans divers types de véhicules. L'objectif est de publier des recommandations sur l'ajustement du siège, du volant, des pédales et des terminaux véhiculaires. Ces recommandations pourront être utiles à l'ensemble des clients de l'APSAM qui utilisent un véhicule dans le cadre de leur travail. On vise une publication au cours de l'année 2022.

Finalement, l'APSAM a été approché par plusieurs organisations concernant le travail hybride (connaître les bonnes pratiques, ce à quoi il faut faire attention, etc.). Plusieurs scénarios sont possibles, avec des avantages et des inconvénients pour chacun. Même si aucun développement spécifique n'est prévu dans ce dossier, des réflexions ont cours sur la meilleure façon de soutenir notre clientèle dans ces questionnements. Rappelons que pour le moment, une page [Télétravail](#) est accessible où des références sont données pour les enjeux d'ergonomie et de santé psychologique.

6. Travail à risque de noyade dans l'eau - changement réglementaire

Une présentation est faite aux membres concernant l'adoption du projet modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) et portant sur le travail à risque de noyade dans l'eau.

Changement réglementaire

Le 6 janvier 2021, le projet de règlement a été publié. Le conseil d'administration de l'APSAM a fait parvenir, de façon paritaire, une lettre à la CNESST afin de demander un délai d'application différé à la suite de l'adoption des nouvelles dispositions. L'objectif était d'accorder un délai raisonnable aux organisations municipales pour se conformer.

C'est donc le 22 septembre 2021 qu'a été adopté le projet de modification du RSST quant au travail à risque de noyade dans l'eau, introduisant ainsi une nouvelle section (section XXVI.II). Les articles 355 à 357 seront abrogés. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions se fera officiellement le 22 mars 2022, accordant ainsi 6 mois aux milieux de travail pour se conformer. La proposition faite à la CNESST, par l'APSAM, a donc été considérée.

Définition d'un travail à risque de noyade

Qu'est-ce que le travail à risque de noyade dans l'eau, en vertu du RSST? Un travailleur est à risque de noyade lorsqu'« il se situe au-dessus ou à moins de 2 m d'un endroit où la profondeur de l'eau excède 1,2 m sur plus de 2 m de largeur ou, d'un endroit où le débit d'eau peut entraîner une personne ».

Actions menées par l'APSAM

L'APSAM a publié, en septembre 2021, une nouvelle page Web ainsi que des outils pour soutenir les organisations municipales dans la prise en charge du risque de noyade : [Travail à risque de noyade](#).

Cette page a été conçue sous l'approche de la hiérarchie des mesures de prévention soit : éliminer à la source le risque de noyade, éliminer la possibilité d'une chute à l'eau, empêcher la chute à l'eau et enfin, réduire le risque de noyade.

Les outils téléchargeables sont, quant à eux, utiles pour soutenir les organisations dans la cueillette de renseignements, l'identification des tâches, des risques et des mesures de prévention.

Travaux en cours

Différents travaux sont en cours avec des comités de travail, notamment avec la ville de Montréal, l'ARAQ et la Société de sauvetage. Ces travaux ont pour objectif de concrétiser les nouvelles dispositions et de rendre accessibles différents outils, dont un plan d'action pour prendre en charge ce risque.

L'APSAM collabore également avec la CNESST à la rédaction d'un guide explicatif qui accompagnera les milieux de travail lors de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions entourant les travaux à risque de noyade dans l'eau.

La formation [Travail à proximité de l'eau](#), disponible depuis 2018, sera mise à jour afin d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires. On rappelle qu'il s'agit d'une formation pour organiser les travaux et qu'elle permet aux participants d'acquérir des connaissances afin de procéder à la cueillette de renseignements et à la rédaction des différents plans exigés pour les travaux aux abords ou sur les plans d'eau.

Prochaine rencontre et levée de la rencontre

La rencontre se termine vers 12 h 05. Christine enverra des propositions de dates pour la prochaine réunion qui aura lieu en 2022. Selon le suivi des dossiers à faire et les nouvelles informations à transmettre au groupe, il est possible qu'une rencontre ait lieu au printemps.

Compte rendu rédigé par Christine Lamarche
11 janvier 2022